

**MAIRIE**  
**DE LESCURE**  
**D'ALBIGEOIS**  
**81380**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2023**

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 22

Votants 25

Date de convocation :

30/11/2023

Date d'affichage :

30/11/2023

Numéro : 57/2023

Le six décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU.

**Absents excusés représentés** : Xavier PETIT (M. ALBENGE) - Ghislain PELLIEUX (E. ALBERT) – Kadour SAMET (B. DELBRUEL).

**Absent non excusé** : Francis SALABERT – Guy INTRAN.

**Secrétaire de séance** : Bénédicte CATHALAU

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE LICENCE IV

En 2021, afin de redynamiser le centre-bourg, la commune de Lescure-d'Albigeois a mis à disposition la licence IV dont elle est propriétaire, à Madame Stéphanie DOMINICIE épouse MAIZIER, gérante du bar-restaurant actuellement dénommé le BISTROT DE PIERRE LA GOUT-LUE. Cette mise à disposition a été réalisée dans les conditions et termes d'une convention signée par Madame Stéphanie MAIZIER et la commune de Lescure-d'Albigeois.

Madame Stéphanie MAIZIER a cessé son activité et le bar restaurant va être repris par Madame Lauriane MIMOUNI et Madame Célia BRABANT née VICIANO.

Dans le but de poursuivre la politique de redynamisation du centre-bourg, il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition des repreneuses, Madame Lauriane MIMOUNI et Madame Célia BRABANT, la licence IV dans les mêmes conditions et termes que précédemment.

La mise à disposition se ferait moyennant une redevance trimestrielle à échoir de 270 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Entendu l'exposé ci-dessus,
- Vu la convention de mise à disposition d'une licence IV,

#### APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **AUTORISE** la mise à disposition de la licence IV dans les conditions et termes de la convention annexée à la présente.
- **PRÉCISE** que cette mise à disposition se fera moyennant une redevance trimestrielle à échoir de 270 €.
- **AUTORISE** madame le maire à signer la convention de mise à disposition de la licence IV, ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de ce dossier.

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire  
Elisabeth CLAVERIE

